

ARRETE N°2020/021/ARS MAYOTTE
portant organisation d'un service de garde des officines de pharmacie
le lundi 25 mai 2020 (Aïd El Fitr)

---O---

La Directrice Générale de l'agence régionale de santé de Mayotte

Vu l'article L. 5125-17 du code de la santé publique ;

Vu le décret du 27 novembre 2019 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Mayotte - Mme VOYNET (Dominique) ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'information du Conseil départemental de l'ordre des pharmaciens ;

Vu la demande du représentant de la pharmacie des ylang de remplacement de sa garde des 09 et 10 mai par la pharmacie du baobab ;

Vu la demande d'annulation concernant les gardes le samedi après-midi dans les secteurs 2 et 4;

Vu l'accord du syndicat le plus représentatif de pharmaciens de Mayotte pour ces deux modifications ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le lundi 25 mai 2020 (Aïd El Fitr), un service pharmaceutique de garde du Département de Mayotte est organisé en quatre secteurs, comme suit :

- Mamoudzou (10h-12h puis 17h-19h) pharmacie mahoraise,
- Nord (10h-12h) : pharmacie Manta,
- Sud (10h-12h) : pharmacie du Sud,
- Petite Terre (10h-12h) : pharmacie de Labattoir.

Article 2 : Tout pharmacien doit veiller à ce que soient affichés sur la façade de son officine les noms et adresses des officines les plus proches assurant le service de garde lorsque son officine est fermée au public.

Article 3 : En cas de force majeure, les pharmaciens inscrits sur le tableau du service de garde doivent en informer sans délai les autres pharmaciens de permanence, l'agence régionale de santé et le commissariat de police de Mamoudzou ou la compagnie de gendarmerie dont ils dépendent.

Article 3 : La directrice générale de l'agence régionale de santé de Mayotte, est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le 24/05/2020.

Dominique VOYNET
Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé de Mayotte

